

J E U X

LE JEU DE PAUME, «ROI DES JEUX» ET «JEU DES ROIS»

Alain JACQUET*

RÉSUMÉ : Le jeu de paume a été pratiqué depuis la plus haute antiquité et a fleuri en France dès la fin du XIII^e siècle. Il a connu ses heures de gloire au XVII^e siècle et semble renaître à notre époque dans un certain nombre de villes françaises.

SUMMARY: The jeu de paume has been practiced since the highest antiquity and bloomed in France from the end of 13th century. It experienced its glory hours in 17th century and seems to be coming to life again in our time in a number of French cities.

ANTÉCÉDENTS

Le jeu de paume est d'origine française ; il est très pratiqué du Moyen Âge au XVIII^e siècle en France, mais aussi dans le reste de l'Europe. Ce jeu sera classé à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel en France en 2012.

L'histoire des jeux de paume remonte apparemment très loin, jusqu'aux anciens Grecs qui pratiquent *la Phaeninde*, jeu de balle où les aspects échange et gagne-terrain coexistent déjà, quelques siècles avant notre ère¹. Puis les

* Membre de l'Académie des Sciences Arts et Belles-Lettres de Touraine, Président honoraire de la Société archéologique de Touraine.

1. Dans une partie de Phœninde, l'habileté consiste à tromper ses adversaires sur la direction que va prendre la balle. Et pourquoi les tromper ? Afin que les adversaires la manquent et ne puissent par conséquent pas la renvoyer. (L. Becq de Fouquières).

légions romaines propagent ce jeu dans tout l'empire occidental. L'exercice avait lieu dans les espaces découverts, sur les places, dans les rues mêmes, mais de préférence, pour les classes élevées dans les thermes, soit dans le stade, soit dans une pièce réservée spécialement au jeu de ballon et qu'on appelait *sphaeristerium*.

Les premières mentions de ce jeu apparaissent en France dans la dernière décennie du XIII^e siècle *juer a la palme*, [interdiction de] *roteir d'etuef dedens les murs de la ville* de Saint Omer, (Pas-de-Calais). Ainsi, l'Europe du Moyen-Age pratique le jeu de paume : les Grands, le peuple ou le clergé, mais aussi chaque ville et sa région proche, font évoluer sa forme de jeu : là on joue à main nue, ici avec un gant, ailleurs avec un battoir en bois (Fig. 19) ou une sorte de tambourin. La première mention d'une raquette pour jouer au jeu de paume date de 1505, sous le règne de François I^{er}. Jusqu'au XV^e siècle, le jeu de paume se pratiquait à main nue ou la main gantée de cuir.

Le battoir était apparu au siècle précédent. La raquette (ou ramonette), à la différence du battoir, possède un cordage en chanvre ou en boyau. Elle est fabriquée par les maîtres paumiers, mais aussi par les maîtres vergettiers-brossiers. Le XVI^e siècle qui s'ouvre sur cette innovation est l'âge d'or du jeu de paume en France. La pratique à main nue perdure, certains matches opposant même les tenants des deux écoles, des quatre même : main nue ; main gantée ; battoir ; raquette.

RECONNAISSANCE OFFICIELLE

Réglementation

C'est François I^{er} qui, le 9 novembre 1527, reconnaît l'existence de ce jeu d'une manière officielle en instituant la charge de maître gardien des gages du jeu de paume dans les villes du royaume, dont le premier titulaire sera Charles de Mouy. L'année suivante, le concile de Sens autorise la paume sous certaines conditions.

Luis Vives, ami d'Érasme, nous apprend en 1539 qu'il n'y a pas d'arbitre à la paume et qu'il faut respecter le jugement des spectateurs avec interdiction de se mettre en colère et obligation de s'essuyer et de changer

de chemise à la fin de chaque jeu. En février 1571, Charles IX accorde des statuts à la corporation des raquetiers. Interdiction est faite en 1594 de sortir de Paris des balles neuves ou usagées car elles sont très recherchées à travers l'Europe pour la qualité de leur rebond : leur secret de fabrication était jalousement gardé par les paumiers parisiens.

Les maîtres paumiers, qui ont créé une communauté dès le XIII^e siècle à Paris se constituent en corporation en 1610². Les abus du raz-de-marée de la paume en France se devaient d'être corrigés. Certains, peu scrupuleux, bourraient en effet leurs éteufs de pierres provoquant des accidents, parfois mortels ; le frère de Montaigne décède ainsi. De nombreuses salles sont fermées tandis qu'une réglementation stricte (c'est le principe même d'une corporation) encadre désormais la production des éteufs (noms des balles ou pelotes) et des raquettes.

Acteurs et techniques

La paume consiste à se renvoyer une balle, appelée éteuf, au-dessus d'un filet et se pratique en individuel ou en double dans le cas de la courte paume, qui se joue en lieu clos (Fig. 1). Par opposition, la longue paume est un jeu de gagne-terrain, qui se joue à l'extérieur, à trois contre trois ou à quatre contre quatre (Fig. 2).

En 1762, la différence entre les deux jeux (ou terrains) de longue paume et de courte paume est clairement expliquée : on appelle *jeu de longue paume* un long espace de terrain ouvert de tous côtés et accommodé exprès pour y jouer à la longue paume ; on appelle *jeu de courte paume* un carré long enfermé de murailles, ordinairement peintes en noir, et pavé de pierre, avec une galerie couverte sur un côté qui abritait les spectateurs. La courte paume se pratique donc surtout en ville, sur un terrain d'environ 30 m, en intérieur et par des citadins bien souvent aisés.

Dans ce sport les points étaient comptabilisés un par un. Mais à chaque unité inscrite, le joueur, d'abord situé à 60 pieds (19,50 m) du filet, devait se rapprocher pour servir. Le premier point donnait ainsi le droit d'avancer de

2. *Jouer autrefois : essai sur le jeu dans la France Moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Elisabeth BELMAS, Champ Vallon, 2006.

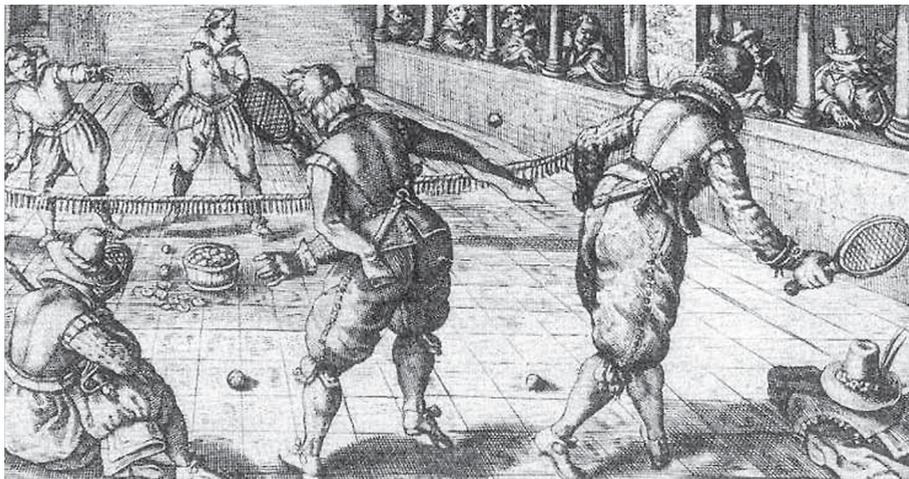


Fig. 1 : Courte Paume (XVI^e siècle).



La longue Paume des Champs Elyses.

Fig. 2 : Longue Paume (Directoire).

15 pieds (4,88 m). Idem pour le deuxième, ce qui faisait 30 pieds au total (9,75 m). Et au troisième point, le joueur pouvait de nouveau se rapprocher, mais de 10 pieds (3,25 m) seulement pour ne pas être trop proche du filet. Il avait donc gagné 40 pieds³. La paume se pratique à l'origine en plein air, mais dès le XIV^e siècle les terrains de jeu sont couverts d'un toit donnant naissance aux salles de jeu de paume, aussi appelés «tripots» du vieux verbe *triper* qui signifiait *sauter* (après la balle).

Le jeu de paume est l'ancêtre direct de la pelote basque, de la pelote valencienne, de la balle pelote, du jeu de balle au tambourin, du tennis et plus généralement de tous les sports de raquette.

Un joueur de paume est un paumier ou paumiste, comme d'ailleurs ceux qui avaient à charge la fabrication des balles, la fourniture des tenues de jeu, l'entretien des salles, l'enseignement du jeu et l'organisation des parties.

Nombreuses d'ailleurs sont les expressions tombées dans la langue vernaculaire comme «tomber à pic», «tripoter», «agir par-dessus la jambe», «empaumer», «paumé», «épater la galerie», «qui va à la chasse perd sa place», «rester sur le carreau» (tomber après avoir été frappé par l'éteuf), «jeux de mains, jeux de vilains», «chassé-croisé», «prendre la balle au bond», «avoir l'avantage», «peloter», «tennis» (de «Tenez!»), avertissement lancé avant de servir), «enfants de la balle» (enfants des maîtres paumiers).

LE JEU DE PAUME EN TOURAINÉ

Jeux de paume à Tours et autres lieux

À Tours, au XVI^e siècle il est fait mention du jeu de paume de la Moquerie, rue de la Moquerie (qui va aujourd'hui de la rue Colbert à la place Foire-le-Roi, en passant le long du Jardin du Jeu de Paume ! Au n° 27, se dresse encore, restauré en immeuble d'habitation, ce Jeu de Paume, très reconnaissable à sa forme et à ses nombreuses fenêtres haut placées). Nous

3. 21 février 1730 : sorte d'impôt réservé aux filles mariées avec un étranger à la paroisse. L'oselage (*osculum* = baiser) est le droit qu'a le seigneur d'embrasser les femmes mariées.

possédons des renseignements sur cet établissement grâce au Terrier déclaratif du chef de l'abbaye de Saint Julien de 1761 :

le sieur François Gilles le jeune, marchand de Tours et dame Heleine Françoise Louise Véron son épouse, pour le jeu de paulme appelé la Moquerie, composant un grand corps de bâtiment, ci entre iceluy et la rüe de lamoquerie, un autre petit batiment composé dune cave voutée, deux chambres à cheminée lune sur l'autre, grenier et comble dessus, le tout couvert en thuille et ardoise... Doit à la recette dudit fief neuf sols de cens ou devoir féodal par an, rendable terme St Brice (13 novembre), reconnu par le contrat d'aquis qu'en a fait le sieur Gilles le Jeune pour 5 000 livres passé devant Maître Gervaise laisné, notaire à Tours le 11 febvrier 1761 du sieur François Gilles laisné marchand son père et dame françoise Baudichon son épouse... (322/1328)

Toujours à Tours, le nom du maître du jeu de paume de Lusignan, place d'Aumont (actuelle place Gaston-Paillhou ou des Halles) près du



Fig. 3 : 27 rue de la Moquerie à Tours.

couvent des Capucines, Jean Lefey, marchand à Tours, nous est connu, grâce au mariage de René Chardon, jeune marchand d'Azay-le-Rideau, qui épouse en avril 1581, Marguerite Christoffe, dont Lefey est le beau-frère et le témoin. Le 20 mai 1761, autorisation est accordée au sieur Jean Pillereault d'établir une salle de spectacle dans ce même jeu de paume. En contrepartie de cette autorisation permanente, le propriétaire s'engage à faire les constructions nécessaires. Dans un premier temps, un mur de 10 pieds de haut (un peu plus de 3 m), avait été élevé pour séparer le monastère des Capucines du jeu de paume (avant que celui-ci ne soit acheté et détruit par les moniales). On se servira des pavés du Jeu pour paver l'église dédiée à sainte Claire.

Entre temps, la salle servait de théâtre, avec soties et farces que le peuple appelait Moqueries d'où viendrait le nom de la rue. Acteurs sédentaires ou troupes nomades y donnaient des représentations variées, rapporte Jean-Luc Porhel, conservateur et directeur des archives municipales, en y ajoutant la question de la venue problématique de Molière.

Comme toutes les villes d'une certaine importance, Tours a donc possédé un certain nombre de jeux de courte paume. Par exemple, le 27 août 1568, nous savons par le testament de François Patez alias Patté, contrôleur des aides et tailles de Saumur, «de présent à Paris», qu'une somme de 9 sols 6 deniers est à payer à la dame du Jeu de Paume de la Grosse Tour et une autre de 6 deniers à payer à la dame du Jeu de Paume de l'Oison Bridé.

Entre 1568 et 1761, on peut donc comptabiliser à Tours le jeu de paume de la Grosse Tour, celui de l'Oison Bridé; au même moment, celui de la rue de la Moquerie, au sud de la charmille des jardins de l'abbaye Saint Julien; en mai 1581 déjà, le jeu de la place d'Aumont, qui prendra rapidement le nom de Lusignan; en 1664, celui du Soleil d'Or; en 1682, celui de la Porte de la Guerche; en 1694, celui de la rue Saint-Étienne et enfin, de 1581 à 1761 celui de la Place d'Aumont, le plus «usité», le Lusignan, qui est devenu entretemps une salle de spectacles et de théâtre intermittente.

Selon René Coursault, les parents du jésuite Jean Commin, né en 1628, tenaient un jeu de paume à Amboise. Il y en avait également un à Limeray, appartenant à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches. On y jouait à la main et aussi à la palette. Il y avait, en 1686-1692, 447 paumiers en Touraine. Parioisse de La Riche, les jeux de Sainte Barbe et de Saint Michel pouvaient également être utilisés comme salles de spectacle.

Témoignages documentaires

Le 14 janvier 1664 est passé un acte où il est fait mention du Jeu de Paume du Soleil d'Or, situé en la paroisse de Saint Saturnin de Tours et joignant d'un côté au jardin de M^e André Javelle, procureur au bailliage et présidial de cette ville. Est-ce celui qui était signalé « vis-à-vis de Saint Saturnin » comme étant de « Longue Paulme » ?

Le 12 octobre 1682, les sieurs Jacques et Louis Barais, maîtres paumiers à Tours, fermiers du Jeu de Paume de la porte de la Guierche (de la Guerche, actuelle place du Chardonnet), protestent au sujet de réparations urgentes qui sont à faire dans les appartements dudit jeu, menaçant, au cas où lesdites réparations ne seraient pas faites promptement, de les faire exécuter eux-mêmes et d'en retirer le prix sur le montant du fermage auquel ils sont tenus. Ce jeu de la porte de la Guierche sera cité également au cours du XVIII^e siècle comme salle de spectacle accueillant des troupes de *commédiens françois et italiens*, qui y donnaient des représentations de *pièces de comédie et tragédie tant anciennes que modernes*.

Depuis juin 1761, grâce aux archives de la lieutenance de police, nous avons quelques noms de maîtres paumiers dont celui de Barat, Carlier, Durie, François Loiseau (rue de Lucé, paroisse Saint-Venant) et bien entendu celui de Jean Tollé-Destouches, maître du jeu de paume de la Guierche, rue et paroisse Saint-Pierre-du-Chardonnet (rue Marceau), connu depuis le 10 mai 1758 jusqu'en septembre 1768 et Joachim-Augustin Pillerault, propriétaire du Lusignan place d'Aumont (de la Justice sous la Révolution et Gaston Pailhou aujourd'hui), comme déjà vu plus haut.

Nous avons aussi un petit ensemble de documents provenant de la châtellenie de Nazelles, qui couvrent les années 1730 à 1736, dans lesquels il est question des droits de pelote :

les femmes mariées et épousées de la ditte paroisse de Nazelles qui sont tenues de se présenter devant mondit seigneur avec une pelotte, scavoir celles qui non point convolé en second mariage, de branche de lorier ornée de fruits qui se peuvent trouver de saison et un éteuf, et celles qui sont mariées pour la seconde ou troisième fois avec une pareille pelotte ornée de fruits, l'éteuf et une buye ayant autant de tuyaux vulgairement appelée teterolles qu'elles ont contracté de

*mariages ; en présentant lesquelles pellottes mondit seigneur les embrasse, ce qui est pratiqué de temps immémorial [...]*⁴

Le 15 novembre 1722, devant Jacques Lenormand de la Place, conseiller royal, lieutenant général de police *ancien et alternatif*, ont comparu Louis Béranger, juré, Louis Barais, Urbain Masson, Simon Barais, Pierre Barais et Pierre Thibault, jurés, corps et communauté de Paumiers, Raquetiers et Faiseurs de balles qui avaient établi le 27 mars 1720 des statuts en 9 articles. Dans l'article 1, ils constatent la diminution des maîtres desdits métiers et décident donc de n'avoir qu'un seul juré-syndic et procureur. Dans l'article 2°, le rôle de celui-ci est indiqué : il sera requis de visiter les établissements de trois mois en trois mois pour vérifier les « teufs, plottons et balles ». Le juré touchera de chaque maître 10 sols à chaque visite. L'article

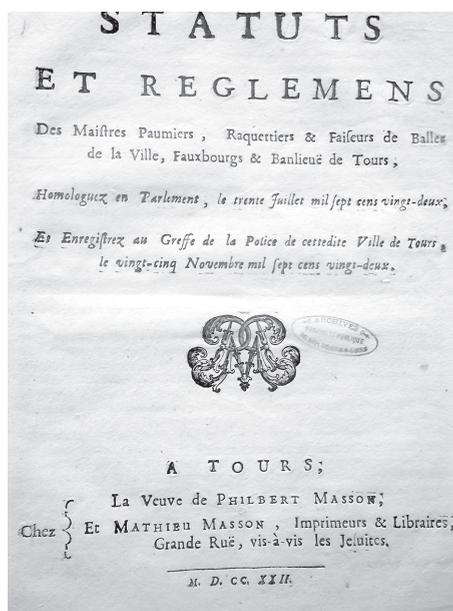


Fig. 4 : Première page des statuts et règlements des maîtres de Tours de 1722.

4. 21 février 1730.

5 est étonnant : alors que selon l'article 4, tous doivent faire un apprentissage de «trois ans consécutifs sans intervalle» plus un de compagnonnage, «payer 4 livres 10 sols à la communauté» et faire un chef d'œuvre, l'article 5 annonce que les enfants des maîtres, leurs gendres, seront reçus maîtres sans faire aucun chef d'œuvre, en payant seulement 50 livres ! L'article 7 établit qu'il sera permis aux maîtres de tenir deux jeux de billard seulement dans un seul Jeu de Paume ou une maison. Défense est faite aux autres de «donner à jouer auxdits jeux de billard et paume en leur maison, jardins et jeux de boules à peine de 100 livres d'amende».

Auparavant, le 18 juillet 1694, est signalée l'évasion de 14 prisonniers espagnols, sans doute prisonniers durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), sur les 50 logés dans la maison du Jeu de Paume, rue Saint-Étienne.

Le 25 fructidor An II (10 septembre 1802), est vendue, par les époux Destouches-Tollé la maison du jeu de Paume rue du Chardonnet *telle quelle se poursuit et comporte, pour lui être reçue pour moitié des mains de Jean Tollé-Destouches et Marie Sanson, ses père et mère, et avoir acquis l'autre moitié de René Tollé Destouches le Jeune, son frère.*

Jeu de Paume de la Guerche

Conflit de voisinage

Il a été vendu le 27 août 1767 par adjudication pour 7 710 livres au profit du sieur Jean Tollé-Destouches, maître paulmier à Tours, demeurant au Jeu de Paume, paroisse de Saint-Pierre du Chardonnet, acheté à la succession des sieur et dame Barais (anciens maîtres paumiers, famille entrevue en 1682). Cette vente est actée le 26 juin de l'année suivante «au dit sieur Tollé des Touches pour la somme de 1 542 livres 10 sols, sur délibération du chapitre de Saint Martin du 16 avril d'avant.»

Le 3 juin 1769, Laurent Mingot, procureur au bailliage et siège présidial de Tours demeurant rue de la Guerche, paroisse de Saint-Pierre-du-Chardonnet, et le sieur Jean Tollé Destouches maître paumier demeurant au Jeu de Paume de la Guerche même paroisse, sont dits s'être rendus adjudicataires le 22 août 1767 :

ledit sieur Destouches dudit Jeu de Paume et dépendances, et maître Mingot d'une maison, remises, apprentis et dépendances rue du Char-donnet près ledit Jeu de Paume. Mingot a observé que la galerie dépendant du Jeu de Paume se trouve construite le long de l'appentis lui appartenant dans presque toute sa longueur, que l'appuy de cette galerie est au niveau du faitage dudit apenty, de manière que la galerie n'ayant que 3 pieds et demy de profondeur et ledit apenty 6 pieds de hauteur dans sa basse goutte [droit de faire tomber l'eau de son toit sur la propriété voisine], il est facile de monter de cette galerie sur ledit apenty et de descendre ensuite dans la cour de derrière de la maison (lui) appartenant; cela a porté ledit maître Mingot à faire faire une rampe et palissade en bois le long de ladite galerie et en retour d'équerre sur ledit appenty du côté de la cour dudit Jeu de Paume. Le sieur Destouches s'est appercu que cette rampe et pallissade levée le long de la galerie et des filets de son jeu luy arretrait le jour et luy faisait un tort considérable.

S'ensuit donc une action et assignation :

Le 30 aoust dernier ledit maître Mingot au baillage pour luy faire démolir ladite rampe et pallissade et condamner ledit Mingot en ses dommages, intérêts et dépens [...] ledit Mingot aurait requis ou signifié dans ladite instance le 29 may dernier une visite des lieux par expert en présence du lieutenant général au baillage ou autre officier du siège, les parties sont convenues alors de transiger sur ladite instance : Destouches consent que maître Mingot fasse construire dans l'emplacement dudit apenty et au lieu, un bâtiment en comble de la manière qu'il jugera à propos, sans néanmoins pouvoir élever ledit perpendiculairement tout auprès de la dite galerie dudit jeu de paume; mais bien en comble et dont le faitage sera construit aux 2/3 dudit Jeu de Paume et selon les règles de l'art, aux conditions que la basse goutte du costé dudit Jeu de Paume n'excédera pas la hauteur de la galerie. Et pour facilliter cette nouvelle construction, Destouches s'oblige de faire faire à ses frais une gouttière sur la basse goutte de toute la partie de son Jeu de Paume qui donne sur la cour et sur l'appenty dudit maître Mingot et de faire une dessente de tuyau pour l'écoulement des eaux pluviales; comme aussi, Mingot s'oblige de faire une gouttière

aussy à ses frais pour retenir et faire tomber dans sa cour les eaux pluviales du bâtiment et comble qui sera par luy fait construire [...] Les couts et expéditions du présent acte seront payés par moitié entre les parties.

Le 8 mars 1792, la maison du Jeu de Paume de la Guerche et dépendances sera estimée par expert et sera vendue au plus offrant sur trois simples publications.

Fait-divers sanglant

Ce jeu avait été également le théâtre d'une dispute qui s'était terminée tragiquement en 1787. Dans la soirée du mardi 13 mars, on vient de rapporter chez ses parents le corps de Denis Bruley, touché à mort à la suite d'un duel d'honneur avec un officier de la noblesse. Il faut trente heures pour que le blessé meure de fièvre, de soif, de sueurs, de délire, d'inconscience, pendant lesquelles l'agonisant ne porte aucune accusation. *Ils auraient mieux fait de me tuer avant, c'est tout ce qu'il dira.* Il expire le 14 à 21 heures 30 dans la résidence de ses parents.

Que s'était-il passé? Un jeune bourgeois aurait-il été la victime de la haine des nobles?

Le matin du 13, entre 10 et 11 heures, un groupe de jeunes gens (l'un est né en 1769, un autre en 1763, un troisième en 1761, un quatrième en 1758) accompagné de quelques dames, entre au jeu de paume de la Guerche, proche de la place du Chardonnet. Il y a dans ce groupe un jeune homme que les autres ne tutoient pas, le jeune Bruley.

Une partie en double se déroule, entre le chevalier de Beaumont et M. de Préval, d'une part, et le comte de Blet et Denis Bruley, de l'autre. Une fois la partie terminée, le chevalier et son frère quittent la salle pour accompagner les dames à leur promenade. Seconde partie entre les trois joueurs restants, Bruley, Blet et Préval. Y assistent de la Falluère, de Fontenailles, de Landièvre et Sain de Bois-le-Comte. Bruley gagne la mise et une querelle éclate. Sain de Bois-le-Comte quitte le jeu de Paume mais a auparavant observé que de Blet ne paraît pas content de la victoire de Bruley. C'est René Destouches, fils cadet du propriétaire, qui tient la salle et fait le marqueur. Charles Rousselet, le ramasseur d'esteufs, assiste à la dispute et rapporte ce qui suit :

Combien vous faut-il? demande Blet au gagnant, d'un ton arrogant.

– *Vous le savez bien.*

– *Non.*

– *Demandez-le au garçon.*

Le comte tire alors un double louis de sa poche et le jette à terre en disant :

– *Tenez, payez-vous.*

– *Vous êtes un malhonnête* répond Bruley.

Blet ramasse sa pièce et saisit Bruley à la gorge : ils s'injurient jusqu'à ce que Blet reçoive un soufflet ou un coup de poing au visage. Hors de lui, il saisit une raquette et court après Bruley mais sans pouvoir l'atteindre car Destouches l'a arrêté dans son élan.

Un autre témoin, Viot-Olivier, membre d'une famille de négociants en soie et futur maire de Tours, donne des précisions qui chargent bien davantage le comte. C'est le gentilhomme qui a cherché querelle le premier, C'est lui aussi qui a traité Bruley de « polisson », de « jean-foutre » et de « bougre », ce à quoi Bruley a riposté, non par un coup de poing, mais par un soufflet. Enfin, c'est Blet qui a lancé une raquette de toutes ses forces sur son adversaire. Denis Bruley s'étant enfui du Jeu de Paume, les autres se lancent à sa poursuite et entrent dans sa demeure, le pensant réfugié là. Ils montent même jusqu'au second étage, dans la chambre du jeune homme, inspectent la salle à manger, s'arrêtant *seulement près de la porte de Madame*, rapportent les domestiques. Ils le retrouvent place du Chardonnet. Blet se jette sur Bruley, le malmène et l'accable d'injures. Des témoins voient cette altercation, entendent certains mots :

– *Que me demandez-vous? Ne m'avez-vous pas traité de jean-foutre? Ce ne sont pas des expressions dont on se sert entre gens honnêtes.*

Préval tente de les séparer, les autres agitent leur canne. Bruley dit alors (selon les témoins) :

– *Messieurs, on n'attaque point ainsi un honnête homme. Je suis bon pour vous rendre raison. Laissez-moi aller chercher mon épée.*

– *Point d'épée, un pistolet* crie le comte de Blet

– *Comme vous voudrez. Eh bien! Un pistolet*, dit Bruley qui est entraîné vers la rue des Fossés-Saint-Georges. Il achète ensuite seul une paire de pistolets de poche chez Delaleu, armurier de la rue de la Scellerie, sans les payer et disant « je vous les paierai ce soir ou demain ». On lui fait crédit.

Le comte va chez son armurier attiré, place du Grand Marché, et lui réclame ses pistolets, qu'il a donnés à nettoyer quelques jours plus tôt. Le jeune Bruley se défendait bien à l'épée, mais ne connaissait rien aux armes à feu. Entre 14 heures 30 et 15 heures, des paysans du voisinage de l'abbaye de Beaumont-les-Tours remarquent six inconnus qui se déplacent à vive allure, voulant gagner la saulaie, mais comme elle est gorgée d'eau, ils sont obligés de longer les murs de l'abbaye pour gagner une prairie. Michel Guilloteau, jardinier de l'abbaye, surpris, voit un quart d'heure plus tard trois de ces messieurs courant à toutes jambes en sens inverse. Le 17 mars, Jean-Baptiste-Armand comte de Blet, capitaine en second au régiment Royal-Infanterie, Antoine-Marc Lefèvre, chevalier de La Falluère, sous-lieutenant au même régiment, Pierre-Paul de Landièvre, garde-du-corps du Roi, et Paul-François Gratien de Préval, lieutenant au corps du Génie, sont décrétés de prise de corps par la maréchaussée, puis par le bailliage. Le 21, c'est le tour d'Alexandre-Victor Gilles de Fontenaille, sous-lieutenant au régiment de dragons de la Rochefoucauld. Les recherches de la maréchaussée de Tours, à partir du 18, ne donnent aucun résultat : domestiques et voisins répondent que ces messieurs sont absents depuis quelques jours.

L'affaire va se poursuivre jusqu'en avril 1788, date à laquelle Louis XVI, voulant « préférer miséricorde à la rigueur des lois » (les duels sont strictement interdits), accorde des lettres d'abolition effaçant le crime, graciant les coupables et imposant silence perpétuel aux juges.

Le 25 Fructidor An 10 (12 septembre 1802), vente Destouches-Gaullier : les époux Destouches-Tollé (Jean Tollé-Destouches et sa femme Louise Lescot) vendent à Pierre Gaullier la maison du Jeu de Paume rue du Chardonnet.

Épilogue

Le 9 mars 1819, le Comte de Pontjarno vend à Noël-François Sain des Arpentis, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis et à dame Agathe Prégent son épouse,

une grande et belle maison située rue Chaude n° 34, ayant sa principale entrée sur ladite rue. [...] Au midi du principal bâtiment, un ancien bâtiment qui était à l'usage du propriétaire de l'ancien Jeu de Paume... Au midi et au levant [...] l'emplacement où était le bâtiment dudit Jeu de Paume qui se trouve en très grande partie démoli.

Le 9 février 1820, une pétition de Noël des Arpentis demande à faire murer la porte cochère de sa maison au n° 34 rue Chaude et construire sur le mur. Le n° 34 a plusieurs portes et issues sur la rue du Chardonnet. M. Pierre Gaullier avait fait *construire la totalité de ladite maison et annexé à sa maison le bâtiment et emplacement du Jeu de Paume, acquis du sieur Jean Cotté-Deslandes (?) et de dame Louise Lescot sa femme*. Le jeu de Paume de la Guerche a vécu.

UN JEU QUI SUSCITE LA PASSION

L'engouement pour le jeu de paume occasionne beaucoup d'embarras aux autorités qui peinent à canaliser ce mouvement qui touche tout le monde, du roi (Henri IV par exemple) au simple enfant, sans oublier les femmes. Dès le 22 juin 1397, le prévôt de Paris interdit la pratique du jeu de paume tous les jours, sauf le dimanche « parce que plusieurs gens de métier et autres du petit peuple quittaient leur ouvrage et leur famille pendant les jours ouvrables, ce qui était fort préjudiciable pour le bon ordre public ». Cependant, les joueurs ne tiennent aucun compte de cet interdit et des parties ont lieu tous les jours, au grand désespoir des autorités. Le texte novateur des lettres patentes de François I^{er} du 9/11/1527, met sur le même plan les gains d'un joueur de paume et les fruits du travail en disant *tout ce qui se jouera au jeu de paume sera payé à celui qui gagnera, comme une dette raisonnable et acquise par son travail et pour éviter les procès qui pourraient naître pour raison de ce jeu, Sa Majesté établit un Maître Gardien Général des gages pour toutes les villes du royaume*⁵. Depuis bien longtemps déjà, en effet, paris et enjeux ont transformé de fait cette activité sportive en métier pour beaucoup.

Parmi les rois ayant pratiqué le jeu de paume, on dénombre Louis X, Jean II, Charles V, Charles VI, Charles VIII, François I^{er} et son fils Henri II, Charles IX, Henri IV, Louis XIII. Parmi les femmes, on note la Régente Anne de Beaujeu. Parmi les princes, Jean, duc de Berry, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, Jacques de Savoie, duc de Nemours.

5. Internet : *Traité de Police*, Livre III, Titre IV, chapitre V, p. 418.

Le 23 mars 1594, au lendemain de son entrée royale dans Paris, Henri IV dispute une partie de jeu de paume.

Cette partie disputée à La Sphère fut très appréciée par le peuple parisien et fit beaucoup pour la popularité du nouveau roi dans la capitale. Quelques femmes pratiquaient également le jeu de paume. Citons Margot la Hennuyère (Margot de Hainaut, née à Mons en 1401, décédée ?) qui fit sensation à Paris alors sous occupation anglaise en s'imposant face aux meilleurs spécialistes parisiens du jeu.

L'Italien Francesco Gregory d'Ierni, accompagnant le légat du Pape à Paris en 1596 estime à 250 le nombre de salles de jeu de paume à Paris « très beaux et très bien installés » et à 7000 le nombre de personnes qui vivent directement ou indirectement de cette activité. En Province, le jeu de paume est également très important : il y a 8 salles à Bourges, 25 à Rouen, une quinzaine à Bordeaux, Orléans semble en compter ainsi 40 au temps de Rabelais et les terrains en plein air sont encore plus nombreux. Quant à Tours, j'ai pu en relever seulement 7 pour l'ensemble de la période qui va du XVI^e au XVIII^e. Il y en avait sûrement d'autres, en particulier un terrain de longue paume sur les quais de Loire, entre les portes Maufumier et Raguenaud, comme vu plus haut.

Passion française par excellence, la paume se mue alors en authentique raz-de-marée. Sir Robert Dallington, maître d'école anglais qui visite la France sous le règne d'Henri IV, nous précise que c'est *un pays semé de jeux de paume, plus nombreux que les églises et des joueurs plus nombreux que les buveurs de bière en Angleterre*.

En 1657, 114 salles de jeu de paume sont encore recensées à Paris par l'ambassadeur de Hollande à cette date. La paume reste encore le sport roi du moment, mais il est déjà en net recul sous les coups portés par Louis XIII. Louis XIV lui donne le coup de grâce en délaissant presque totalement cette pratique au bénéfice du billard. Par convention, plus que par passion, il fait toutefois construire une salle de jeu de Paume au château de Versailles (il est en ce moment en cours de fouilles par les soins de l'INRAP). Le jeu de paume commençait à passer de mode à l'époque qui nous occupe, alors que Paris comptait encore plusieurs centaines de « tripots ».

Les joueurs se raréfiant, les propriétaires de ces locaux n'étaient pas fâchés de leur trouver d'autres destinations, au moins provisoires. Or, avec leurs quelques 30 × 16 m en plan et leurs 7 à 10 m de hauteur sous plafond –

les dimensions n'étaient pas rigoureusement normalisées comme pour nos courts de tennis contemporains – ces tripots constituaient, et de loin, les plus grandes salles qui se pouvaient trouver, mises à part quelques salles de palais royaux ou princiers, mais il n'était évidemment pas question d'y jouer régulièrement et publiquement la comédie.

CONCLUSION

Le jeu de paume fut le premier sport à attribuer un titre de «Champion du Monde» dès 1740 et sans interruption jusqu'à aujourd'hui. Le premier joueur sacré champion du monde fut le français Clergé de Elder⁶ qui conserva son titre jusqu'en 1765, battu par Raymond Masson, un autre français. Pierre de Coubertin a adhéré en 1890 à la Société de Longue paume de Paris. En 1892, le Bouclier de Brennus est réalisé par le graveur parisien Charles Brennus suite à une proposition de Pierre de Coubertin pour récompenser les vainqueurs des championnats de Longue Paume en «parties terrées» (six joueurs contre six et il n'y a pas d'obstacle à franchir à chaque échange, on peut donc rabattre, «terrorer» la balle au sol) et de rugby. Les champions de France des deux fédérations reçoivent donc un bouclier identique.

Pendant les Jeux olympiques de 1900 à Paris, une épreuve de Longue paume en extérieur a eu lieu avec le statut de sport de démonstration. Le concours s'est déroulé au Jardin du Luxembourg mais il n'y avait que des équipes françaises. On a joué des parties «à terrorer» et des parties «à enlever». Les participants ont été classés en deux catégories de niveaux. Il était aussi prévu un concours en Courte-Paume au Jeu de Paume des Tuileries mais il n'a pas eu lieu, faute de participants.

En 1908 à Londres, la Longue Paume était sport olympique. L'Américain Jay Gould remporte le tournoi en battant en finale Eustace Miles (6-5, 6-4, 6-4).

De nos jours, la longue paume est encore pratiquée en Picardie, plus particulièrement dans l'est de la Somme et le nord de l'Oise ainsi qu'à Paris, au Jardin du Luxembourg, en parties enlevées (2 contre 2 ou 4 contre 4, la balle doit franchir une zone neutre ou fossé, à chaque échange).

6. surlatouche.fr



Fig. 5 : Jeu de paume de Chantilly.



Fig. 6 : Intérieur du Jeu de Paume de Chinon avant travaux.

Le jeu de Paume de Versailles a été construit par Nicolas Creté, maître paumier, inauguré en 1686, et celui du château de Chantilly construit de 1756 à 1758 par Claude Billard de Bélisard pour le prince Louis-Joseph de Bourbon-Condé (1736-1818), amateur averti de la courte paume. Il est l'un des derniers jeux de paume bâtis en France : 42 m de long sur 14 de large. Aujourd'hui, c'est une dépendance du château pour les expositions.

L'actuelle Fédération française de longue paume a été constituée en 1920. La courte paume n'est plus pratiquée en France aujourd'hui que dans quatre salles : au château de Fontainebleau, rue Lauriston à Paris, à Mérignac près de Bordeaux et à Pau.

On parle de restaurer la salle de Chinon, rue du Jeu de Paume, rachetée par un Anglais qui pratique ce sport⁷, dont la charpente a été datée de 1597. C'était à la Renaissance, l'un des cinq jeux de paume de la ville. Il est question d'en créer une à Bayonne.

SOURCES

AMT (Archives Municipales de Tours) : 60^e et 67^e registres.

ADIL (Archives Départementales d'Indre-et-Loire) : H 528 ; 2^F 6/22 – 3^E 8 et 3^E 9 ; 2^F 6/21 – 3^E 5 (121, 147, 218, 220) ; 150 J 152.

Internet : Plume d'Histoire.fr/ JEU DE PAUME : Roi des sports et sport des Rois (2017).

DELAMARE conseiller, commissaire du Roy au Chatelet de Paris, *Traité de la Police en quatre volumes*, à Amsterdam aux dépens de la compagnie Livre III. Titre IV, chapitre V, MDCCXXIX, p 418.

BIBLIOGRAPHIE

BELMAS (Elisabeth), *Jouer autrefois : essai sur le jeu dans la France moderne (XVI^e-XVII^e siècle)*. Collection Époques Champ Vallon, 2006, p. 143-147, 162-166.

DE LUZ (Albert), *La magnifique histoire du Jeu de Paume*, éd. Delmas, 1933.

7. *La Nouvelle République*, 12 janvier et 27 avril 2017.

HERBET (Anne), *Fêtes et divertissements à Tours à la fin du règne de Louis XV, 1754-1774*. Mémoire de Maîtrise 1989, Université François Rabelais, p. 44-46, 3F54 des ADIL.

Journal d'un bourgeois de Paris (1405-1410), Éd A. Tueley Honoré Champion, 1881, p. 83-92.

KALTENBACH (Lorraine et Clémentine), *Championnes*, Arthaud-poche Flammarion, 2019, p. 19-22.

LE BAS (Philippe), *Dictionnaire encyclopédique*, t. 4^e, Firmin Didot, 1844.

MEHL (Jean-Michel), *Les jeux au royaume de France, du XIII^e au début du XVI^e siècle*, Fayard, 1990, p. 31-48.

MEHL (Jean-Michel), *Des jeux et des hommes dans la société médiévale*, Honoré Champion, 2010, p. 227-252 et 273-276.